

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 DECEMBRE 2020

Madame le Maire débute cette séance en rendant hommage à Valéry Giscard d'Estaing, elle explique que cette journée est une journée de deuil national en hommage à Valéry Giscard d'Estaing disparu le 2 décembre dernier. Grand serviteur de l'Etat, ardent défenseur de l'Europe, homme d'idées, de progrès, de liberté, l'ancien Président porta avant tout une vision éminemment moderne de son pays, de notre pays. Elle précise qu'à l'occasion de cette journée d'hommage les drapeaux ont été mis en berne et qu'un registre de condoléances est mis à disposition des Garchois dans le hall de la mairie. Elle invite l'assistance à observer une minute de silence (*minute de silence*).

Elle continue en donnant quelques informations sur les dossiers en cours. Concernant d'abord le Noël solidaire, elle indique qu'ils ont été amenés à modifier le programme des festivités en raison des contraintes liées à la crise sanitaire et qu'ils ont décidé d'avoir un Noël solidaire en solvabilisant les familles précaires et isolées, et en leur remettant un chèque cadeau de 60 € à consommer dans les commerces garchois. C'est donc à la fois une solidarité envers les Garchois les plus fragiles mais aussi un soutien aux commerçants qui ont été lourdement éprouvés par la crise. Elle explique ensuite qu'ils se sont inscrits pleinement dans le plan de relance de l'Etat et donc qu'un travail étroit a été noué avec tous les partenaires institutionnels pour que la Ville de Garches puisse bénéficier d'un maximum de subventions à la fois en matière de transition énergétique, de transition écologique, et de transition numérique. Elle annonce que suite à ses entretiens avec Jean-Philippe Dugoin-Clément qui est le Vice-président en charge de l'environnement à la Région et Monsieur Stéphane Beaudet qui est le Vice-président en charge des transports à la Région, ils ont obtenu la garantie de l'obtention de subventions au titre du Contrat d'aménagement régional et du Plan vélo, ces deux dispositifs sont d'ailleurs soumis à l'assemblée à l'occasion de ce Conseil Municipal. Elle continue et explique qu'elle a rencontré Monsieur Christophe Kassel qui est le directeur du groupe hospitalier AP-HP Université Paris-Saclay et Madame Hélène Jacques qui est la directrice du site Raymond Poincaré afin d'évoquer le devenir du site. Ils ont bien compris la volonté de la municipalité d'être un acteur à part entière du devenir de ce site, mais elle est consciente que le calendrier est très bouleversé par la crise sanitaire. En effet, il était question de 2024, puis de 2026, et aujourd'hui ce sera plus vraisemblablement 2028. Il y a donc une très grande incertitude quant à la faisabilité de ce projet. Elle aborde un autre point concernant la navette électrique. Elle a évoqué ce point avec Stéphane Beaudet qui est le Vice-président en charge des transports et, dans ce cadre, ils ont rencontré avec Thierry Mari et Aurélie Dressayre les maires de Vaucresson, Ville d'Avray et Marnes-la-Coquette, parties prenantes à ce projet. Elle précise qu'ils ont eu un très bon contact avec Stéphane Beaudet qui leur a assuré qu'il était favorable à ce projet de navette électrique et qu'il était prêt à soutenir la Ville et à apporter son aide pour la mise au point de ce projet courant de l'année 2021. Ce projet est donc bien engagé et Ile-de-France Mobilités sera un partenaire très précieux. Elle aborde le dernier point qui concerne la problématique des inondations de la Porte Jaune. Ce dossier est ancien et devient de plus en plus prégnant puisque ces orages violents liés à la crise climatique rendent les choses compliquées pour nombre de riverains. Ils ont donc mis en place un plan d'action en lien à la fois avec POLD et le Conseil départemental puisque ce sont les deux partenaires qui peuvent aider la Ville à résoudre dans les meilleurs délais cette problématique qui est devenue récurrente. L'objectif est de réduire le niveau des débordements et de faciliter le ruissellement des eaux pluviales. Elle explique qu'ils ont donc pris 4 mesures. La première mesure qui est d'ores et déjà réalisée a été de faire des inspections télévisées qui ont montré une obstruction des réseaux liée à un défaut d'entretien de la Ville de

Saint-Cloud, POLD qui est en charge des sujets d'assainissement et d'eau a donc demandé à la Ville de Saint-Cloud d'y remédier dans les meilleurs délais. La deuxième mesure est le lancement des opérations de curage sur le réseau assainissement et plus particulièrement sur ce secteur. La troisième mesure est la réalisation par POLD d'une étude hydraulique pour s'assurer du bon dimensionnement des canalisations situées en amont de la Porte Jaune et qui proviennent de Vaucresson, de Garches, et de Saint-Cloud. La quatrième mesure concerne plus particulièrement le Conseil départemental, il s'agit de la réalisation d'un bassin de rétention mieux dimensionné pour absorber ces pluies et ces débordements. Elle ajoute que, dans le cadre de sa délégation de Vice-présidente de POLD en charge de la mutualisation des grands services urbains, c'est-à-dire les déchets, l'eau, et l'assainissement, elle a rencontré les présidents des syndicats du cycle de l'eau pour étudier avec eux les investissements à réaliser dans le cadre du plan de relance sur les réseaux de la Ville, elle précise qu'elle a été un ardent défenseur du sujet. Elle pense que des travaux devraient très rapidement être réalisés pour résoudre ce problème. Elle continue en adressant des félicitations à Solène Allanic, conseillère et benjamine du Conseil Municipal, puisqu'en lien avec le chef du service informatique de la Ville, Antoine Legrand, ils ont mis la Ville de Garches à l'honneur en remportant avec la Ville de Rueil le premier prix du Hackathon des Territoires organisé par l'AMIF, elle tient donc à les remercier et à les féliciter (*applaudissements*). Enfin, elle s'adresse à Mireille Poussade et à Bernard Picone, pour qui c'est le dernier Conseil Municipal puisqu'ils vont bientôt prendre leur retraite, elle les remercie pour leur investissement au service de la Ville et leur engagement au cours de toutes ces années, et leur souhaite bon vent dans cette nouvelle vie qui s'ouvre à eux (*applaudissements*).

Madame le Maire donne maintenant la parole à Monsieur OLIVIERO, premier adjoint, pour faire l'appel des présents.

Monsieur OLIVIERO procède à l'appel des participants. Jeanne BECARD « présente », Bertrand OLIVIERO « présent », Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « présente », Thierry KOCH-CHEVALIER « présent », Nathalie BOINET « présente », Julien MAGITTERI « présent », Charlotte BAQUET « présente », Benoit BAS « présent », Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « présente », Benoit CUIGNET « présent », Allain MAIRE « présent », Bruno GUERRA « présent », Marc LAUNAY « présent », Nathalie LOUVEL « présente », Sylvie THOMAS-DURIER « présente », Sophie RECHSTEINER « présente », Patricia SAVIN « présente », Agnès DUMONT « présente », Grégoire VERSPIEREN « présent », Caroline FACY-LUIRARD « présente », Grégory DEBAUVE « présent », Aurélie DRESSAYRE « présente », Norbert BUIL absent, Pierre-Louis BRIERE « présent », Solène ALLANIC « présente », Yann BURSTEIN « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET « présente », Natalia ABELLA « présente », Françoise GUYOT « présente », Philippe HERZOG « présent ».

Madame le Maire indique que le quorum est réuni et qu'ils peuvent donc passer à l'ordre du jour de la séance. Elle propose tout d'abord d'approuver le PV de la séance précédente et demande s'il y a des remarques.

Monsieur MENEL indique qu'il a reçu le compte rendu du Conseil Municipal lundi dernier, il n'a donc pas pu corriger ses interventions au cas où il y aurait des contre-sens ou des éléments mal retranscrits. Il préférerait pour la prochaine fois qu'ils puissent voir les interventions, les corriger éventuellement avec les services pour après pouvoir valider le PV en Conseil Municipal.

Madame le Maire demande à Monsieur MENEL s'il prend part au vote.

Monsieur MENEL répond qu'il le valide par principe, mais qu'il souhaiterait avoir le PV plus tôt, comme c'était d'ailleurs le cas auparavant.

Madame le Maire précise que les services ont beaucoup de travail et qu'ils ont essayé de résoudre le problème des comptes rendus en faisant appel à une société qui va retranscrire les séances du Conseil Municipal dans un délai de 48 heures pour la somme de 240 €.

Madame GUYOT est consciente que le confinement du printemps a beaucoup perturbé le travail de préparation et de rédaction des conseils. Elle espère cependant qu'ils reviendront à la procédure précédemment en vigueur dans le cadre de laquelle ils pouvaient retravailler à la marge sur la forme des interventions pour en améliorer la rédaction. Elle demande également s'il est possible d'avoir les comptes rendus sous un format qui peut éventuellement être modifié, ce qui n'a pas été le cas pour les derniers reçus.

Madame le Maire demande au service concerné d'en prendre note. Elle soumet cette approbation au vote. 2 abstentions.

1 - 2020/88 - REVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2021 :

- **PISCINE**
- **SALLE DE CULTURE PHYSIQUE**
- **TENNIS**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur KOCH-CHEVALIER.

Monsieur KOCH-CHEVALIER explique que le rapport 88 fait état de révisions, cependant il est proposé de maintenir les tarifs actuels au 1^{er} janvier 2021. Sur ces 5 dernières années, ces tarifs ont été augmentés d'un peu plus de 20 %, un niveau plafond est donc atteint. Par ailleurs, ces augmentations n'ont pas provoqué une augmentation des recettes mais au contraire une baisse conséquente de la fréquentation.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

2 - 2020/89 - CINEMA CINE-GARCHES : CREATION D'UN TARIF SPECIAL « SPECTACLES AU CINEMA »

Madame le Maire donne la parole à Madame BOINET.

Madame BOINET explique qu'ils vont mettre en place des offres nouvelles en matière de projection, de captation d'opéras, de ballets, de pièces de théâtre, éventuellement de grandes expositions, et dans ce cadre ils sollicitent l'adoption de tarifs spécifiques avec une fourchette qui correspondrait à un tarif spécial « spectacles au cinéma ». Cette fourchette tarifaire varierait de 10 € à 35 € selon les productions, elle serait différente selon le coût de revient de chaque spectacle.

Madame le Maire demande s'il y a des questions et soumet cette délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

3 - 2020/90 - REVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2021 :

- **DROITS**
- **TAXES**
- **REDEVANCES**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que cette délibération est annuelle. Cette année ils ont souhaité exempter d'augmentation les concessions cimetièrre et les laisser en 2021 au prix de 2020, ainsi que les droits de stationnement, notamment pour les taxis, afin de continuer les actions menées en termes de solidarité sur des professions qui sont touchées par la crise sanitaire. En ce qui concerne les autres postes, ils proposent une augmentation organique d'environ 2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2021. En comparaison avec les années précédentes, cette augmentation correspond à l'augmentation moyenne, à l'exception de l'année 2015 où l'augmentation avait été de 13 à 15 % en raison des modifications de la loi de finances.

Monsieur BURSTEIN évoque dans cette délibération l'occupation permanente temporaire au sol des tables extérieures et demande si cela concerne les restaurateurs. Il rappelle que le Conseil Municipal avait voté à l'unanimité, et à leur demande, la gratuité du droit de terrasse pour les restaurateurs garchois, et ce jusqu'à la fin de l'année 2020. Compte tenu des conditions actuelles exceptionnellement difficiles, il demande s'il ne serait pas envisageable de prolonger cette décision d'exonération du droit de terrasse jusqu'à la fin du premier semestre, voire même la fin de l'année 2021.

Monsieur MARI répond qu'effectivement cette adaptation à la crise du Covid avait été votée et qu'à l'heure actuelle il est difficile de faire un pronostic sur un éventuel reconfinement en 2021. Il pense que la question pourrait en effet être étudiée si un reconfinement était demandé par l'Etat.

Madame le Maire précise que cette délibération ne prévoit pas le cas des terrasses de restaurants et qu'ils auront l'occasion de revenir sur cette disposition spécifique. Elle ajoute que la délibération qui avait été votée était clairement spécifiée comme « les terrasses des restaurants », ils examineront donc cette disposition plus tard pour la prolonger puisqu'une troisième vague est attendue, la réouverture annoncée pour le 20 janvier 2021 risque fort de ne pas se produire et donc les restaurateurs seront encore une fois très impactés.

Monsieur MENEL souligne que des étalages de commerçants vont tout de même être sur la voirie communale et qu'ils vont donc payer des droits de voirie. Il demande s'il n'est pas possible d'exempter ces droits de voirie, que ce soit des tables ou des commerçants, pour l'année 2021.

Madame le Maire répond qu'elle ne voit pas quels commerçants à Garches étalent leurs denrées devant leur vitrine.

Monsieur MENEL indique que certains commerçants peuvent le faire et demande, dans ce cas, qui utilise ce type d'opération.

Madame le Maire évoque le marché mais explique qu'ils ont une concession pour le marché.

Monsieur MENEL ne pense pas que cela concerne le marché.

Madame le Maire demande à Monsieur MENEL de lui donner un exemple de commerçant qui a une table devant sa boutique et qui expose des denrées.

Monsieur MENEL évoque à titre d'exemple Monsieur et Madame Morcet qui font de la choucroute le samedi matin ainsi que les pâtisseries.

Madame le Maire répond que ce sont des commerces qui ne sont pas impactés par la crise sanitaire puisqu'ils fonctionnent.

Monsieur MENEL est d'accord mais indique qu'ils souhaitaient simplement faire un effort pour l'ensemble des commerçants à titre de solidarité. Il demande d'ailleurs s'il est possible de recevoir le tableau des recettes liées à ce type d'opération, il aimerait connaître par exemple les recettes perçues pour l'année 2019.

Madame le Maire répond que les recettes pour les droits de places du marché s'élevaient à 153 000 € en 2019. Elle rappelle que ces droits font l'objet depuis 2015 d'un marché de services et sont donc versés directement à la Ville qui rémunère ensuite le prestataire. Elle ajoute que les abonnements taxis s'élevaient à 82 000 €, les parkings et parcmètres à 160 000 €, et les saillies et l'occupation du sol à 89 000 €.

Monsieur MENEL estime que Madame le Maire n'a pas répondu à la question. Il évoque à titre d'exemple des boutiques de vêtements qui ont été impactées par la crise sanitaire et qui quelquefois, lors des soldes, mettent des vêtements sur le trottoir.

Madame le Maire est d'accord. Cependant, elle précise que ces commerçants qui ont utilisé les trottoirs pour mettre des portants n'ont pas été facturés. Elle ajoute que ces tarifs doivent être prévus dans le cas d'une demande d'un commerçant pour une installation plus ou moins pérenne devant sa boutique, mais que la commune ne perçoit pas de redevances de la part des boutiques qui se sont installées sur le trottoir. En ce qui concerne la charcuterie-traiteur Morcet, elle ne pense pas qu'une redevance lui soit demandée. Elle tient à rappeler qu'en matière de soutien aux commerçants, grâce à l'action menée par la Ville, celle-ci est au plus près de ses commerçants, entre autres en ayant promu la digitalisation des commerces grâce à l'appli « Ma Ville, Mon Shopping » qui concerne aujourd'hui un grand nombre des commerçants. Elle demande à Monsieur MAGITTERI le nombre de connexions effectuées.

Monsieur MAGITTERI répond qu'il y a eu 18 868 connexions en l'espace de 10 jours.

Madame le Maire ajoute que les commerçants sont très reconnaissants à la commune de son soutien au travers de ses actions. Elle explique qu'avant le confinement une campagne de communication a été menée pour les remercier de leur engagement au service des Garchois, cette action a d'ailleurs été très appréciée et continue de tourner sur les réseaux. Elle précise que lors de la tournée qu'elle a faite auprès de tous les commerçants, elle a reçu des remerciements pour cette action de solidarité qui permet de soutenir l'activité des commerçants. Elle ajoute que ce projet de délibération sera soumis au vote de l'assemblée en l'état, et qu'ils reviendront ultérieurement sur la gratuité des terrasses en fonction de ce qu'il se passera au mois de janvier 2021.

Monsieur MARI informe Monsieur MENEL que les droits de voirie en 2016 s'élevaient à 65 226 €, en 2017 ils s'élevaient à 32 559 €, et en 2018 à 80 121 €.

Monsieur MENEL indique qu'il n'y a pas de malice dans sa question par rapport à l'activité vis-à-vis des commerçants, mais ils souhaitent simplement avoir plus de visibilité et connaître les recettes correspondantes.

Madame le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et soumet cette délibération au vote. 4 abstentions du groupe Utile Pour Garches, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - 2020/91 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2021 :

- **RESTAURATION SCOLAIRE**
- **ACCUEILS DE LOISIRS**
- **ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE/POST ETUDE**
- **CLASSES DEPLACEES**
- **ECOLE DES SPORTS**

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER indique qu'il est proposé d'augmenter de 1,5 % l'ensemble des tarifs de ces prestations à partir du 1^{er} janvier 2021, et de maintenir la pénalité de retard d'un montant de 4 € par quart d'heure de retard après la limite de sortie des activités. Elle invite l'assemblée à se référer au tableau comportant les modalités de participation des familles du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Madame GUYOT indique que leur groupe va voter contre cette délibération. En effet, compte tenu du contexte difficile pour de nombreuses familles et des incertitudes liées à la crise sanitaire, ils estiment que ce n'est pas le bon moment pour augmenter les tarifs du périscolaire. Elle ajoute qu'ils désapprouvent l'augmentation du tarif plancher et du taux d'effort. Elle pense qu'il faut baisser le taux d'effort et augmenter le tarif plafond de façon à ce que ce soit plus progressif pour les familles qui ont des revenus moyens.

Madame le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et soumet cette délibération au vote. 2 voix contre, pas d'abstention. Cette délibération est adoptée à la majorité.

5 - 2020/92 - REVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2021 :

- **SALLE AQUILON**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CUIGNET.

Monsieur CUIGNET explique que cette révision des tarifs de la salle Aquilon vise à les réajuster car ils se sont rendu compte qu'ils étaient bien en-dessous du marché. Le tarif proposé est donc de 350,00 € TTC pour les entreprises qui utiliseraient cette salle pendant la semaine entre 18 h 00 et 23 h 00.

Madame le Maire demande si personne ne s'oppose à ce tarif. Elle ajoute que ce sont les syndicats qui utilisent majoritairement cette salle en soirée, et estime que le tarif était en effet très

bas. Elle soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - 2020/93 - FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CUIGNET.

Monsieur CUIGNET explique qu'il est proposé de revoir les tarifs des encarts publicitaires qui sont proposés notamment aux commerçants de Garches. Une baisse de ces tarifs est proposée afin de coller aux frais d'impression et de mise en page dont la commune bénéficie et dont elle veut faire bénéficier les commerçants. La baisse est de 18 à 20 % en fonction de la page choisie.

Madame le Maire ajoute qu'ils ont plus de numéros, c'est donc également une façon de limiter la baisse qui est affichée.

Monsieur MENEL demande à avoir plus de chiffres concernant les recettes perçues sur ces publicités.

Madame le Maire répond qu'ils leur communiqueront ces chiffres plus tard car elle ne les a pas aujourd'hui. Elle précise que cette question aurait pu être posée en commission, ils auraient ainsi pu leur faire parvenir les chiffres pour la séance du Conseil Municipal. Elle soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - 2020/94 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 - ETALEMENT DES CHARGES LIEES A LA CRISE SANITAIRE - REPRISE D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CUIGNET.

Monsieur CUIGNET souhaite revenir sur l'année 2020 et sur les finances de la Ville. Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 8 juillet dernier, il indique que la crise actuelle est sans précédent pour notre pays, avec des impacts importants pour la Ville. Ces impacts sont à ce stade difficiles à estimer, la première estimation faite au mois de juillet était de l'ordre de 400 à 500 000 €. Il ajoute que la première vague est terminée, mais que nous traversons actuellement la deuxième vague dont nous avons du mal à sortir et qui pourrait présager d'une troisième vague. En ce qui concerne les finances de la Ville, il rappelle quelques points importants. Le premier point est une hausse des dépenses sanitaires au niveau de la mairie, au niveau des écoles, et au niveau des crèches. Ce point a été revu avec les élus concernés, ce sont des dépenses importantes, il a fallu s'adapter, adapter les écoles, apprendre aux élèves à se laver les mains, et évidemment il fallait pour cela mettre à leur disposition tout le matériel nécessaire à ces nouvelles pratiques. Le deuxième point concerne des rentrées en baisse, notamment les abonnements sur le sport, c'est pour cette raison qu'il a été proposé de maintenir les tarifs pour le sport, ce point concerne également les cantines. Il ajoute qu'il faut aussi prendre en compte les recettes économiques qui seront amenées à baisser, en effet, après la crise sanitaire, nous allons sans doute rentrer dans une crise économique qui est très difficile à estimer et qui risque

de durer quelques années, peut-être toucher l'année 2021 mais également certainement l'année 2022. En ce qui concerne les dépenses de personnel, qui sont l'un des postes importants dans le budget de fonctionnement de la Ville, ces dépenses sont relativement stables. Il est à noter qu'il y a quand même une baisse des heures supplémentaires étant donné que certains postes ou manifestations n'ont pas pu se tenir, cette baisse viendra donner une petite bouffée d'oxygène au budget global de fonctionnement. Il mentionne ensuite que certains événements ont été annulés sur lesquels la Ville a effectué des économies, mais la commune a néanmoins essayé de compenser avec d'autres actions, notamment au niveau des écoles où certains déplacements ont été compensés par des actions dans les écoles, il évoque également les manifestations de Noël qui ont été remplacées par un chèque de solidarité vis-à-vis des Gardois, ce qui permet de faire une double action à la fois vis-à-vis des Gardois et vis-à-vis des commerçants de la Ville. Il ajoute qu'il faut également prendre en compte les impacts indirects que la commune va rencontrer dans les années à venir. C'est évidemment une crise économique mais aussi une crise sociale. Au niveau économique, la Ville va essayer de soutenir ses commerçants, comme cela a déjà été le cas. Au niveau social, la Ville va également essayer de rester au plus près des Gardois et de mener des actions pour lesquelles seront évidemment consacrés les budgets nécessaires en fonction des actions proposées et menées dans les années à venir. Il souhaite revenir sur un point important qui est celui des recettes de droits de mutation. Il indique que ces rentrées sont relativement stables et correspondent au budget annoncé, soit environ 1 800 000 € - 1 900 000 €, et qu'aujourd'hui il n'y a pas de décrochage important par rapport à ce qui avait été estimé dans le budget pour l'année 2020. Par contre, ils estiment qu'il y aura sans doute un impact sur les années 2021 et 2022, il y aura peut-être moins de mutations, moins de mouvements, et moins de rentrées pour la Ville, il faudra donc prévoir dans le budget de l'année 2021 une baisse de l'ordre de 200 000 € à 300 000 € si l'on regarde certaines statistiques dans d'autres villes, ce seront donc des rentrées fiscales en moins qu'il faudra compenser par des économies. Il évoque ensuite les mesures de l'Etat qui avait été assez réactif sur la première partie de l'année en annonçant une compensation de certaines recettes fiscales et des subventions dont la Ville avait bénéficié. Cependant, il n'y a pas eu beaucoup d'écho depuis, ni de soutien pour les collectivités locales et territoriales. Il indique que c'est un vrai problème aujourd'hui et qu'il y a un manque de visibilité sur ce point. Ils savent qu'il devrait y avoir une compensation en ce qui concerne la baisse de certaines rentrées fiscales, mais cela ne compensera peut-être pas la totalité des recettes de la Ville. Il ajoute que, compte tenu que les crèches sont moins occupées pendant cette période de confinement alors que la commune a payé du personnel pour les maintenir, la CAF viendra compenser une partie des recettes que la commune ne touchera pas. Il termine en indiquant qu'un point global sera fait en début d'année prochaine lorsqu'ils auront une meilleure visibilité et précise qu'il est en relation avec tous les élus afin de voir tous les impacts qu'ils constatent à leur niveau. Une synthèse sera faite en janvier 2021 au moment des discussions concernant le DOB. Il aborde maintenant la décision modificative avec un premier volet qui concerne l'amortissement sur 5 années des dépenses liées au Covid. Aujourd'hui, il est difficile de les estimer, néanmoins ils espèrent ne pas subir la même crise dans les années à venir et estiment pouvoir amortir ces dépenses sur les 5 prochaines années. Le deuxième volet concerne une circulaire publiée le 24 août 2020 qui donne la possibilité aux collectivités territoriales de transférer une partie de l'excédent du budget d'investissement sur le budget de dépenses de la Ville. Il précise qu'ils avaient la possibilité, grâce à l'excédent constaté l'année dernière, de transférer jusqu'à 12 000 000 €, ils estiment cependant que les dépenses liées au Covid devraient s'élever à une somme comprise entre 1 000 000 € et 1 500 000 €, ce qui devrait permettre à la Ville de ne pas transférer la totalité de ces 12 000 000 €, mais de limiter le transfert à 3 000 000 €, ce qui est proposé dans ce rapport. Il ajoute que ce transfert est unique, exceptionnel, qu'il est lié uniquement à cette crise du Covid et qu'il ne pourra pas être renouvelé dans les années futures. Par contre, il précise qu'il est toujours possible de remonter un excédent du budget de fonctionnement vers le budget

d'investissement pour les investissements futurs de la Ville de Garches. Il indique qu'ils ont donc souhaité limiter ce transfert à 3 000 000 € afin de préserver les investissements futurs de la Ville et ne pas dépenser la totalité de cet excédent à leur disposition. Il continue et explique que le rapport 94 mentionne également deux autres points importants. Un point concerne une subvention de 15 000 € qu'ils souhaitent allouer à la protection civile et à l'acquisition d'un véhicule léger et qui va faire l'objet d'un rapport évoqué plus tard. L'autre point concerne une régularisation d'un montant de 230 €. Il termine en indiquant que sur la page suivante se trouvent les différentes écritures comptables liées à toutes ces opérations sur lesquelles il est proposé à l'assemblée de délibérer.

Madame le Maire ajoute qu'en ce qui concerne ce basculement de 3 000 000 € du budget d'investissement sur le budget de fonctionnement, il s'agit d'une encaisse de précaution, ils sont en train de travailler sur le budget 2021 et l'objectif est de faire des économies sur tous les postes. Elle explique que la Ville se prémunit non seulement sur 2021 mais également sur des impacts qui peuvent durer sur 2022 et peut-être 2023. Elle tient à préciser qu'ils n'ont pas l'intention de dépenser cette somme de 3 000 000 €.

Monsieur CUIGNET souhaite préciser qu'au sein de la majorité municipale ils ont décidé d'effectuer un suivi régulier des dépenses liées au Covid afin de voir à quel niveau l'enveloppe de 3 000 000 € qu'ils transfèrent aujourd'hui sera consommée et, dès que la crise sera terminée, de remonter en section d'investissement tout le budget qui n'aura pas été dépensé.

Madame GUYOT souligne que ce montant de 3 000 000 € leur a semblé élevé au regard des 12 000 000 € disponibles comme excédent d'investissement fin 2019. Elle indique que cet excédent provient de la vente de terrains et donc du patrimoine de la Ville et qu'il devrait financer des investissements dont la Ville a besoin. Ils ont bien compris que dans ce contexte il existe une grande incertitude sur le coût de la crise et le budget de fonctionnement de la Ville, et que ce transfert étant normalement interdit il ne serait pas reproduit l'an prochain. Ils ont également pris note de la volonté de limiter au maximum les dépenses consécutives à la crise. Dans ces conditions, ils voteront ce rapport en prenant bien en compte le fait que cette mesure constitue un filet de sécurité pour le budget de la Ville. Elle évoque ensuite la création de la commission visant à assurer le suivi de l'impact financier de la crise et indique qu'ils souhaitent en faire partie de façon à assurer la transparence sur la façon dont ces budgets vont être consommés. Elle demande quelle sera la périodicité de cette commission.

Madame le Maire répond qu'effectivement les minorités pourront siéger au sein de cette commission qui est destinée à mettre en œuvre la plus grande transparence sur ce sujet. Elle ajoute qu'ils n'ont pas encore réfléchi à la périodicité, ils attendent d'avoir un peu de visibilité et leur donneront une réponse dès qu'ils auront des éléments tangibles.

Monsieur MENEL indique qu'ils ont bien entendu les propos de l'élue aux finances concernant la crise sanitaire et les conséquences économiques et sociales, cependant il est étonné du fait que le rapport présenté comporte si peu de chiffres. En effet, ont été exposés les chiffres sur les taxes foncières qui montrent qu'elles sont équilibrées sur 2020 par rapport au budget et aux années précédentes, et également le chiffre de l'impact Covid de 400 000 à 500 000 € datant de fin juin. Compte tenu que nous sommes presque à mi-décembre, il estime qu'il aurait été important et plus sérieux d'avoir des chiffres à fin novembre qui auraient pu éventuellement être réactualisés en janvier ou février. Il ajoute qu'il s'interroge également sur la somme de 3 000 000 € qui est une très bonne nouvelle pour les finances de la Ville mais qui lui semble colossale. Il souhaite donc, comme l'a indiqué Madame Guyot, que les minorités soient associées afin de suivre de très près ces dépenses Covid, car il lui paraît important qu'il n'y ait

pas de dérapages ni d'impact budgétaire important. Il rappelle que les 12 000 000 € correspondent à la vente d'un terrain près de l'église ainsi qu'à une opération immobilière Grande Rue et que cette somme constitue le patrimoine de la Ville, il serait donc dommage de la perdre en fonctionnement très rapidement. Il ajoute qu'ils voteront tout de même favorablement.

Madame le Maire remercie Monsieur MENEL. Elle pense que nous n'avons encore rien vu de la crise économique et sociale que nous allons subir en 2021 mais également en 2022. Elle indique qu'il est de leur responsabilité en tant qu'élus d'anticiper un dérapage. Elle précise que cette mesure est un filet de sécurité, une encaisse de précaution, et répète que ce n'est pas un poste dans lequel ils vont piocher. En ce qui concerne le manque de chiffres, elle explique par exemple qu'ils ne connaissent pas le montant des DMTO, ils estiment ce chiffre plutôt correct pour l'année prochaine mais n'en sont pas certains. Ils sont donc dans un climat d'incertitude totale. Elle ajoute que, dans le cas où le budget de fonctionnement ne serait pas juste, ils seraient dans l'obligation d'augmenter les impôts des Garchois, ce qui n'est pas une très bonne solution compte tenu de la crise sociale à venir. Ces 3 000 000 € constituent donc une mesure sage et indispensable.

Monsieur MENEL est d'accord avec les propos de Madame le Maire concernant les impôts. Il explique que sa critique pour les chiffres ne concerne pas 2021 mais 2020, et répète qu'ils auraient pu être réactualisés. Il évoque également les subventions de l'Etat non utilisées et espère que l'argent promis sera bien versé.

Madame le Maire ajoute que le plan de relance de l'Etat ne fait pas la part belle aux collectivités territoriales puisque sur les 100 milliards de ce plan les collectivités territoriales ne récupéreront que 500 millions, ce qui est assez dérisoire.

Monsieur CUIGNET souhaite ajouter qu'en ce qui concerne le suivi de ces dépenses, il est extrêmement difficile de faire une estimation à fin octobre car elle perd toute sa valeur à partir du 15 novembre, et c'est également le cas pour une estimation à fin novembre. Aujourd'hui, les discussions budgétaires ont débuté élu par élu, délégation par délégation, et la première question qu'il pose à chaque élu est l'estimation de l'impact du Covid. Il a donc commencé à récolter des éléments, ils essaient de se caler sur un horizon qui est l'année 2020, et non pas mois par mois car ce serait un travail très fastidieux qui n'apporterait peut-être pas forcément de valeur à l'exercice. Cette question de l'impact du Covid il la pose pour l'année 2020 mais également pour l'année 2021 afin de pouvoir anticiper et estimer l'impact global du Covid. Il ajoute qu'il a une grande confiance dans les informations données par les élus et dans le travail réalisé par le directeur financier et son équipe, il assure qu'ils seront en mesure de donner une estimation complète à la fin de l'année, une fois que les comptes seront clôturés, et qu'ils pourront regarder les dépenses liées à la crise du Covid, poste par poste.

Madame le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - 2020/95 - AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CUIGNET.

Monsieur CUIGNET explique que cette procédure classique se retrouve chaque année et permettra à la Ville de fonctionner sur le premier trimestre 2021 en attendant le vote définitif du budget. Cette procédure donne à Madame le Maire le pouvoir de valider les dépenses avec des montants qui sont définis en page 2.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - 2020/96 - PRODUITS IRRECOURVABLES 2020 (ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CUIGNET.

Monsieur CUIGNET informe l'assemblée que les produits irrécouvrables pour l'année 2020 représentent la somme de 2 350 €, cette somme concerne des personnes dont la solvabilité est remise en cause. Il précise qu'ils ne souhaitent pas poursuivre ces personnes car le montant n'est pas significatif. Il ajoute que chaque élu a reçu un tableau des recettes qui n'ont pas été perçues, par service et par chef de service, ce qui permet de pister les dérapages.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 - 2020/97 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE 6 VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR LE SERVICE DE PREVENTION ET SECURITE ET AUTRES SERVICES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BAS.

Monsieur BAS explique que ces 6 vélos à assistance électrique seront mis en dotation pour le nouveau service de prévention et sécurité qui est en train de voir le jour, mais également pour d'autres services de la mairie, afin qu'ils puissent se déplacer sur les différents sites municipaux. Cette demande de subvention sera effectuée auprès de la Métropole du Grand Paris qui finance à hauteur de 30 % du montant de la dépense. Le budget pour la commune devrait donc être d'environ 14 700 € après subvention. Il assure l'assemblée de son action auprès de la Métropole pour faire avancer le dossier.

Madame le Maire précise que Monsieur Bas est le conseiller métropolitain qui représente à la MGP. Elle demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 - 2020/98 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA PROTECTION CIVILE POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CUIGNET.

Monsieur CUIGNET explique qu'il s'agit d'un montant de 15 000 €, que cette demande a déjà été faite depuis plusieurs années, qu'elle a été repoussée et qu'elle avait échappé à la mise en place du budget 2020. Il précise qu'ils souhaitent aider la protection civile avec l'antenne de

Garches-Ville d'Avray et ajoute que cette somme représente la moitié de l'investissement du véhicule.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12 - 2020/99 - CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION AGLAE POUR L'ANNEE 2021

Madame le Maire donne la parole à Madame BAQUET.

Madame BAQUET explique que l'association AGLAE participe de manière très active à la diversification de l'offre en matière d'accueil du jeune enfant par le biais de ses activités d'une part de crèche familiale, et d'autre part de gestion des assistantes parentales. Elle ajoute que le conseil d'administration de cette association a été renouvelé, que les parents sont très investis et motivés, et que cette association assure une qualité de prestations remarquable. Elle précise que, outre les activités, elle forme également les assistantes maternelles et elle propose des ateliers très précieux d'analyse et de pratiques. Le montant de cette subvention est de 189 000 €, soit 130 000 € pour la crèche familiale, et 59 000 € pour la partie gestion des assistantes parentales. Elle précise un point important : cette subvention est en diminution de 20 000 € par rapport à celle qui avait été accordée l'année précédente. Cette baisse a été proposée après un travail très approfondi de Monsieur MASSÉ et de Monsieur CUIGNET, et il apparaît que l'association est parfaitement capable d'assumer cette baisse de subvention. Néanmoins, elle indique que, si en cours d'année il devait y avoir des baisses de rentrées pour cette association, elle s'engage à revenir devant le Conseil Municipal. Elle précise qu'il y a des incertitudes au niveau des rentrées et notamment au niveau des subventions CAF pour compenser les énormes baisses dues à la crise du Covid. Elle pense cependant qu'il y aura un soutien fort de la CAF.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 - 2020/100 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ORGANISME DE GESTION DES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES DE GARCHES (O.G.E.C. DE GARCHES) POUR LA PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE PRIVEE JEAN-PAUL II

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique qu'en vertu des dispositions de la circulaire sur les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, la Ville de Garches se doit de prendre en charge une subvention pour l'école privée Jean-Paul II sous contrat depuis 2007. Conformément aux textes en vigueur, cette subvention est calculée sur la base du coût d'un élève dans les écoles publiques. Elle indique qu'il est donc proposé, comme l'année précédente, de ne subventionner que les élèves garchois. Le montant de la contribution est donc fixé à 1 575 € par élève garchois scolarisé en maternelle, et 1 003 € par élève garchois en élémentaire. Elle ajoute qu'il sera déduit de cette contribution le montant des aides directes, notamment la mise à disposition des gymnases, de la piscine et des cars.

Cette participation est révisée annuellement. Elle fait référence au tableau joint qui comporte le nombre d'élèves et les effectifs actuels : 73 élèves en maternelle, 232 élèves en élémentaire, soit un total de 305 élèves. Elle souligne qu'il y a peu d'évolution sur les effectifs par rapport à l'année précédente. Le montant de cette subvention s'élève donc à 307 072 €. Elle ajoute que ces dispositions sont votées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Madame GUYOT rappelle que, lors du Conseil Municipal du 8 juillet, ils avaient voté contre la subvention versée à l'école privée Jean-Paul II, le motif étant que la subvention aurait pu être baissée suite au confinement, et que le forfait communal qui sert de calcul au montant de cette subvention leur paraît trop élevé, il est en particulier parmi les plus hauts des communes du département. Elle ajoute qu'il avait été évoqué la possibilité de recalculer le coût des élèves scolarisés dans les écoles publiques pour aligner le forfait. Or, ce coût est toujours le même et leur paraît toujours élevé. En outre, elle indique que dans une période où les écoles publiques voient leurs effectifs baisser, ils estiment qu'il n'est pas souhaitable de maintenir une subvention aux écoles privées à ce niveau. Cette convention incluant le montant du forfait communal, ils voteront donc contre.

Madame le Maire précise que cela représente simplement le prix de la liberté de l'enseignement, ce qui est quand même important. En ce qui concerne la participation que Madame Guyot estime élevée, l'information qu'elle détient est que la Ville de Garches se situe plutôt à peine au-dessus de la moyenne. Elle ajoute que, compte tenu qu'ils sont en train de développer une comptabilité analytique qui va permettre d'évaluer de façon très précise le coût d'un élève dans le public, ils auront donc la possibilité de savoir comment se situe la Ville de Garches par rapport aux autres communes. Elle demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. 2 votes contre, pas d'abstention. Cette délibération est adoptée.

14 - 2020/101 - ADOPTION DEFINITIVE DU PROJET DE CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (C.A.R.)

Madame le Maire explique que, lors du dernier Conseil Municipal, ils avaient arrêté les actions à intégrer dans le Contrat d'Aménagement Régional. Elle rappelle ces 4 actions : création d'un parking public souterrain en centre-ville, requalification des voies communales en espace partagé pour les piétons et les vélos, requalification des abords qui sont soumis au plan Vigipirate devant les écoles, et rénovation énergétique dans les bâtiments communaux. Elle indique qu'elle a rencontré depuis Monsieur Dugoin-Clément, le Vice-président en charge de l'environnement, et il en résulte qu'ils n'ont pas validé la rénovation énergétique dans les bâtiments communaux et qu'ils vont bénéficier d'un autre dispositif de financement. En revanche, les trois premiers projets ont reçu un avis favorable de la part des instances administratives du Conseil régional. Elle explique qu'ils ont donc obtenu l'accord de la Région pour un programme arrêté à 2 000 000 € et pour un financement à 50 % qui serait versé pour financer ces actions. Elle ajoute que ce sera soumis à la commission permanente du 10 janvier prochain. Elle demande donc à l'assemblée d'autoriser le programme présenté et de l'autoriser à solliciter la Présidente du Conseil régional pour l'attribution de cette subvention de 1 000 000 €. Elle demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15 - 2020/102 - DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENTAL ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR DES TRAVAUX REALISES AU CENTRE DE SUPERVISION URBAINE EN MAIRIE

Madame le Maire explique qu'en tant que conseillère départementale du canton elle a porté en 2018 la signature du premier contrat de développement territorial pour la période 2018-2020, pour un montant de travaux et d'acquisition de 4 700 000 € subventionnés à hauteur de 57,45 %, soit 2 700 000 €. Elle rappelle que ce contrat concernait 3 projets : la restructuration de l'espace public en centre-ville qui a été engagée mais qui est suspendue en raison notamment du retard pris par le chantier de Marignan, la création d'un parking en centre-ville dans l'Ilot de la Source, celui-ci a été lui aussi retardé mais les travaux ont enfin commencé, elle précise d'ailleurs qu'elle a signé le 24 novembre l'achat du parking prévu dans ce programme, ce qui va permettre de réclamer la première tranche de subvention, enfin le troisième projet concerne les travaux de rénovation de la salle de spectacle du Centre culturel Sidney Bechet qui, eux, n'ont pas été entamés, ceci en raison des événements compliqués de cette année, elle ajoute qu'ils reviendront sur ce projet avec le Département dans le cadre du prochain contrat de développement. Elle précise que, grâce à cet avenant, ils vont pouvoir obtenir un financement pour le centre de supervision urbaine et ajoute qu'elle a eu l'accord du Président Siffredi puisqu'ils ont voté cette subvention de 93 000 € le 23 novembre dernier au cours de la commission permanente.

Monsieur BURSTEIN demande s'il est possible de faire visiter le centre de supervision urbaine aux élus qui le souhaitent.

Madame le Maire répond oui.

Monsieur BURSTEIN demande donc s'il est possible que Monsieur Bas l'organise.

Monsieur BAS répond qu'il lui fera visiter avec plaisir le centre de supervision urbaine.

Madame GUYOT indique que son groupe va s'abstenir du fait du nouvel objet de cette subvention, à savoir le déménagement du centre de supervision urbaine qui était nécessaire suite à l'ajout d'un certain nombre de caméras. Elle rappelle en effet qu'ils étaient opposés à cet ajout de caméras et qu'ils veulent donc rester cohérents avec leur vote précédent.

Madame le Maire comprend ce souci de cohérence. Elle demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. 2 abstentions, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16 - 2020/104 - AVENANTS DE PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ET DE LA CONVENTION DE GESTION INTERVENUS ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'OPD HLM HAUTS-DE-SEINE HABITAT RELATIFS A LA RESIDENCE DES PERSONNES AGEES « LES TILLEULS »

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique qu'en juillet 1980, un bail emphytéotique avait été consenti par la Ville de Garches auprès de l'OPD HLM des Hauts-de-Seine, dénommé aujourd'hui Hauts-de-Seine Habitat. Le but était de créer un immeuble à usage de résidence pour personnes âgées, l'échéance de ce bail avait été fixée à l'époque, d'un commun accord entre les parties, au 31 décembre 2020. Il ajoute qu'il fallait également créer le principe de gestion de cet établissement, donc l'immeuble ayant été achevé en octobre 1982, l'OPD HLM avait confié à la Ville la gestion de cet établissement par une convention, celle-ci arrivant à expiration au 30 juin 2014. Cette convention a continué d'évoluer puisqu'elle a été prorogée à deux reprises, une première fois jusqu'au 1^{er} septembre 2017 pour tenir compte de la réorganisation et de la renégociation de l'emprunt par l'OPD HLM, et une deuxième fois jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre la cohérence et la synchronisation entre le bail et la convention. Il indique que le bail emphytéotique est donc aujourd'hui à échéance, l'Office a donc l'obligation de remettre à la Ville le bâtiment en bon état d'entretien après avoir réalisé les opérations et réparations de maintenance qui s'avèrent nécessaires. Il précise que France Habitat s'est engagé dans cette démarche et, pour ce faire, il avait prévu d'effectuer ces travaux d'équipements et d'embellissement à hauteur de 1 500 000 €. Cependant, l'année 2020 ayant été malheureusement exceptionnelle en raison de la crise Covid, les travaux n'ont pas pu être réalisés comme il était prévu. En conséquence, et pour que ces travaux puissent être réalisés malgré tout par l'OPD HLM, il est proposé de proroger de 2 ans ce bail emphytéotique jusqu'au 31 décembre 2022, et donc de proroger également la convention de gestion jusqu'à la même date.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17 - 2020/105 - CREATION D'UN PLAN VELO A GARCHES ET DEMANDES DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE SUR LES ITINERAIRES PARTAGES AUX VELOS EN ZONE 30 ET A L'ETAT DANS LE CADRE DU PLAN VELO ET MOBILITES ACTIVES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI souhaite souligner que cette délibération est la conclusion de plusieurs mois de travail avec les Garchois, les associations, les élus et les services. La création de ce plan vélo s'entend comme la sémantique nécessaire pour intégrer les schémas de dispositifs et de partenariats financiers. Il précise que les projets financés sont toujours des projets nouveaux et futurs et non pas des projets en cours. Ce plan vélo sous-entend l'inscription de la Ville dans la mobilité douce, il rappelle que l'un des objectifs fixés par la commune est de faire une ville plus durable, plus respectueuse de l'environnement, et cela passe par le sujet des transports. Il était donc important de requalifier une certaine partie de l'espace public pour laisser la place aux vélos qui représentent aujourd'hui un moyen de locomotion en forte croissance car ils sont respectueux de l'environnement et sont favorables à la condition physique. Il explique que la requalification des espaces implique deux grands chantiers : premièrement la mise en place de pistes et d'espaces pour circuler à vélo, deuxièmement la mise en place de moyens de stationnement puisqu'il est difficile de bien circuler en vélo si on ne peut pas le stationner dans de bonnes conditions de sécurité. Il ajoute qu'il existe deux types d'empreintes de voies de circulation sur la Ville, certaines sont communales et d'autres départementales, et précise qu'ils ont beaucoup travaillé ces derniers mois avec le Département pour la mise en place des pistes qui ne sont pas aujourd'hui effectives sur les parties départementales. Donc, sur la partie RD 907, la route départementale qui joint Vaucresson à Saint-Cloud en passant par Garches,

un projet a été travaillé entre les villes concernées, il a été accepté techniquement et validé. Le planning de réalisation est projeté sur 2022 pour cette partie-là, avec une réalisation aux frais du Département. Il ajoute que, lors des échanges avec le Département, ils ont revendiqué le fait que la Ville n'avait pas été bien servie pendant la période du Covid au niveau des pistes éphémères par rapport à d'autres villes, ces pistes ont permis de circuler durant cette crise sanitaire puisque le vélo est un transport individuel et respectueux de l'environnement. En revendiquant cette situation, ils ont donc réussi à négocier la prise en charge de la RD 180 correspondant à la rue de la Porte Jaune, ce qui permettra d'avoir un maillage cohérent de la Ville au niveau des empreintes départementales et notamment d'assurer des trajets Garches-Paris, Garches-Versailles, Garches-Paris par Saint-Cloud, Garches-Paris par Suresnes, etc. Il précise que cette délibération explique la manière dont a été mené ce plan vélo et ajoute que ce plan se fait tard mais que cette contrainte devient finalement une opportunité puisqu'ils ont ainsi pu solliciter de nouvelles aides de financement précisées en page 3. Il explique qu'il est proposé de déployer ce plan à compter de 2021 sur une période d'environ 3 ans, et d'aller chercher 3 types de subventions pour le financer : le contrat d'aménagement régional qui est une subvention qui a déjà été obtenue, ils avaient présenté une requalification pour la mobilité douce de voies communales pour un montant de 650 000 € et une subvention de 50 % soit 325 000 € a été obtenue, ensuite le plan vélo est également inscrit auprès d'une subvention donnée par la Région Ile-de-France qui supporte la mise en place des pistes cyclables sur les routes limitant à 30 km/heure, Garches en possède quelques-unes, ils ont donc présenté un peu plus de 500 000 € HT qui seraient subventionnés par la Région à hauteur de 30 %, soit 152 000 €, et enfin la logique d'opportunité du plan de relance proposé par l'Etat certes toujours insuffisant mais à hauteur de 500 millions, puisqu'effectivement sur ces 100 milliards il y a 35 milliards sur l'écologie, et dans cette écologie il y a la mobilité douce, ils ont donc saisi l'opportunité pour présenter un montant d'opération de mise en place de ce plan vélo de 2 000 000 € puisque les subventions sont cumulables. Il indique qu'ils espèrent une subvention maximale à hauteur de 40 %, ce qui ferait un plan vélo d'un coût total de 2 000 000 € subventionné au maximum à 1 277 000 € et au minimum à 877 000 €. Il ajoute que cette délibération vise également à approuver le plan vélo à Garches et que le détail figure sur la carte jointe en annexe. Cette carte montre les trajets proposés, ces trajets ont été faits dans des ateliers vélo avec des associations de personnes qui pratiquent déjà le vélo, elle montre également l'implantation des points de stationnement. Il précise qu'actuellement ils sont en train d'identifier des mobiliers urbains pour faire stationner les vélos dans de bonnes conditions pour les Garchois afin que les vélos soient bien rangés et ne perturbent pas la circulation des piétons. En effet, la mise en place d'un plan vélo constitue un nouveau partage de l'espace public, il est donc proposé des bandes cyclables puisque l'espace public sur les voies de circulation de la commune n'est pas très large, il est donc plutôt proposé une cohabitation vélo-voitures plutôt qu'une cohabitation vélo-piétons comme c'est le cas dans le centre-ville de Vaucresson. Ce dispositif n'est d'ailleurs plus subventionné par le Département car il est considéré comme plus accidentogène. Cette délibération concerne également la demande de subvention auprès de la Région pour les zones concernées par la zone 30 de la Ville, elle vise à approuver le programme selon les actions du plan triennal 2021-2023 de la ventilation financière des 508 000 €, à s'engager à réaliser les aménagements prévus sur le plan d'action et selon le plan triennal, à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention, à prendre en charge le fonctionnement de l'entretien et des aménagements, à tenir la Région informée sur l'avancement des réalisations dont la pose des panneaux de chantier avec le logo régional, à supporter à moins de 30 % le financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux, à solliciter la subvention régionale au titre du plan vélo régional pour l'exercice 2021 au titre de la première tranche, soit 160 300 €, et à autoriser Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant. Il ajoute que la troisième grande partie de la délibération concerne la demande de subvention à l'Etat dans le cadre du plan de relance et notamment le plan de mobilité active, et qu'elle vise donc à approuver le programme des

actions selon le plan triennal 2021-2023, à approuver le plan vélo sur le montant de 2 000 000 € HT, et à autoriser la sollicitation au nom de la commune d'une subvention auprès de l'Etat sur les fonds de mobilité active et aménagement de pistes cyclables 2020.

Monsieur HERZOG indique qu'ils vont voter ce rapport, il souligne que c'est un plan ambitieux de 2 000 000 € sur 2 à 3 ans qu'ils saluent et qu'ils demandaient depuis longtemps. Il est conscient qu'il y a peut-être plus d'opportunités d'aides aujourd'hui qui permettent d'avoir un tel plan. Ils espèrent qu'en ce qui concerne les rues communales ce plan se réalisera le plus rapidement possible. Il ajoute que, compte tenu qu'une partie de ces rues communales est en zone 30, ils s'interrogent sur les doubles sens cyclables. Il sait que la Ville n'y est pas très favorable, néanmoins à Paris par exemple les doubles sens cyclables n'ont pas occasionné d'accidentologie particulière. Il est conscient que les rues de la commune sont étroites mais ils pensent qu'il faudrait tester sur certaines rues le principe de matérialiser au sol un double sens cyclable. Ils proposent donc d'effectuer ces tests rue Athime Rué ou rue de la Côte Saint-Louis, ou bien sur une portion de la Grande Rue vers Saint-Exupéry. Il rappelle que par défaut, en zone 30, le double sens est autorisé par le code de la route, il n'est donc pas obligatoire de le matérialiser au sol, même si c'est sans doute mieux pour les usagers.

Madame le Maire répond qu'elle n'est pas favorable au double sens, elle cite par exemple la rue du Maréchal Leclerc qui n'est pas très large et indique que c'est très perturbant lorsqu'un vélo descend à grande vitesse.

Monsieur MARI précise qu'il n'est pas favorable non plus à ce dispositif, même s'il est autorisé par le code de la route. Il propose déjà dans une première phase de mettre en place les premières pistes sur les rues communales en zone 30 et dans les autres zones, et de regarder ensuite les usages qui seront fortuitement autorisés par le code de la route. Il indique qu'il y a beaucoup de dénivelé à Garches et que les trottoirs sont peu larges. A titre d'exemple, si un vélo descend la rue Athime Rué en sens inverse et qu'une voiture monte, il est difficile de savoir qui doit se ranger en premier.

Madame le Maire estime qu'il faut procéder par étape, elle indique qu'ils vont déjà mettre en place ce plan vélo et faire éventuellement des tests par la suite.

Monsieur MENEL indique qu'ils sont favorables à ce plan vélo, ils y étaient déjà favorables auparavant lors de précédentes demandes de subvention. Ils sont également favorables au développement du vélo à Garches, notamment du vélo électrique qui est une aubaine pour la Ville car le vélo classique est plutôt dédié aux sportifs qu'à un usage quotidien pour le travail ou pour d'autres déplacements. Il ajoute que c'est grâce entre autres au vélo à assistance électrique que l'on peut maintenant être ambitieux sur un plan vélo à Garches. Il souhaiterait que parallèlement à ce plan vélo la commune puisse s'occuper des voiries et des trottoirs communaux qui ne sont pas forcément en bon état, ce qui peut être préjudiciable pour la circulation des vélos mais également des piétons. Il constate qu'en 2021 les travaux débutent par la rue du 19 janvier qui est extrêmement grande, il demande s'il pourrait avoir des précisions sur le traitement effectif de la voirie, sur la manière de départager les vélos, et s'il y aura uniquement de la peinture au sol ou bien des plots.

Monsieur MARI répond que la rue du 19 janvier est le seul endroit de Garches où ils pourront faire une piste dédiée puisqu'il y a une largeur de voie importante, ils enlèveraient donc les îlots centraux situés dans les virages et réduiraient la largeur de voie pour la circulation des voitures. Il ajoute qu'ils ont présenté une première variante de projet en utilisant le trottoir côté golf qui est très large sur certains tronçons de cette rue. Il rappelle également qu'ils ont inscrit la

requalification des abords du collège Bergson situé à l'autre bout de la rue du 19 janvier où il y aurait plutôt des bandes cyclables puisqu'il faut laisser de la place à la circulation d'un bus et fabriquer des abords très sécurisés pour les adolescents. Il ajoute que ce projet de piste désolidarisée de la rue du 19 janvier est en cours de réalisation par le bureau d'études de la mairie.

Monsieur MENEL constate que, concernant le tronçon Porte Jaune-Collège, ce sera donc uniquement une voie partagée entre les vélos et les voitures.

Monsieur MARI approuve et ajoute que le stationnement est un sujet important à Garches. Il précise que l'idée est de trouver un équilibre entre le maintien d'un nombre maximal de places de stationnement, la sécurité d'une piste cyclable et la continuité de la circulation en voiture. Il ajoute que cet équilibre doit tendre majoritairement vers le vélo mais qu'il y aura tout de même toujours des voitures, sachant qu'un deuxième moyen de locomotion de mobilité douce se développe qui est celui des voitures électriques et celles-ci prennent la même place sur les voies de circulation.

Monsieur MENEL demande si le stationnement restera et s'il y aura bien une bande partagée entre les vélos et les voitures.

Monsieur MARI répond oui en ce qui concerne le tronçon Porte Jaune-Collège, et que l'autre tronçon est en cours de conception.

Madame le Maire partage le souhait de Monsieur Menel de voir les voiries et les trottoirs améliorés. Elle explique que la Ville a pris beaucoup de retard et doit absolument s'atteler à cette tâche. Elle ajoute que tout cela va se décider au regard d'une stratégie d'opportunités qu'ils ont voulu bâtir en liaison avec les concessionnaires de réseaux pour essayer d'entreprendre des travaux de réfection des voiries et des trottoirs de la commune en lien avec les travaux qui doivent intervenir, ceci afin d'éviter de casser ce qui a été réparé. Ce plan sera soumis aux élus prochainement. Elle demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas de contre, pas d'abstention. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18 - 2020/106 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING SOUTERRAIN SITUÉ RUE DE SURESNES A GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que ce projet avait été inscrit dans le contrat d'aménagement régional. Il rentre dans le cadre du plan parking qui consiste à mettre en place une partie du projet cœur de ville. Pour ce projet, il est nécessaire de donner la possibilité aux véhicules qui accèdent au centre-ville de pouvoir stationner dans des conditions confortables. Il précise que cette délibération concerne le développement d'un parking sur une empreinte qui est propriété de la Ville, soit sous le parking actuel aérien de la piscine, et que sa conception exacte est de 48 places.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas de contre, pas d'abstention. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**19 - 2020/107 - PROCEDURE DE REGULARISATION SUR LA CESSION
GRATUITE A LA COMMUNE D'UNE SURFACE DE 56 M² AU 20
RUE DES SUISSES A GARCHES**

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique qu'il s'agit d'engager une procédure de régularisation d'une prise d'opposition par la Ville qui n'avait jamais été régularisée. La commune possède au 20 rue des Suisses une parcelle de 56 m² qui lui avait été cédée. Or, à l'occasion d'un incident sans gravité la Ville s'est rendu compte que les actes notariés nécessaires n'avaient jamais été entrepris pour que la publicité foncière puisse la déclarer propriétaire de cette parcelle. Elle précise qu'il est donc nécessaire d'engager une procédure de régularisation avec un géomètre mandaté pour établir le document d'arpentage. Il revient donc au Conseil Municipal d'accepter le transfert de cette propriété et d'intégrer ainsi 56 m² dans le domaine public communal. Elle ajoute que les deux arbres qui se trouvaient sur cette parcelle n'ont pas survécu au coup de vent du printemps dernier mais qu'une replantation sera certainement envisagée.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**20 - 2020/108 - ACTE DE CANDIDATURE AU BUDGET PARTICIPATIF
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE LANCE PAR LE CONSEIL
REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR 2021**

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que cela concerne des budgets modestes puisque les subventions sont comprises entre 1 000 et 10 000 €. Elle précise que 4 actions sont proposées et qu'elles ont toutes une réelle valeur ajoutée dans le domaine de l'écologie et de la protection de la biodiversité et de la nature en ville. La première action concerne les cours de récréation qui sont très imperméables, ils vont donc essayer d'y remédier en intégrant de nouveaux matériaux afin que les eaux de pluie puissent être mieux absorbées, ils souhaitent également créer des jardins écologiques au sein des écoles. Une expérience est actuellement en cours dans une école de Saint-Cloud, ils vont donc aller constater leur manière de procéder pour essayer de s'en inspirer. La deuxième action concerne l'installation de nichoirs et d'hôtels à insectes. Elle explique qu'il en existe déjà deux sur la commune qui avaient été faits par les ateliers de la Ville, un est installé dans le jardin de la mairie et le second se trouve dans la Trouée Verte entre le stade et la rue de La Rangée. La troisième action concerne le lancement d'une opération de plantation d'un arbre par naissance, qui est un engagement de campagne renouant avec une tradition assez ancienne, à chaque naissance est donc envisagée la plantation d'un arbre. Compte tenu qu'il y a environ 150 à 160 naissances par an à Garches, si la commune ne peut remplir ses objectifs elle offrira un arbre aux parents propriétaires d'un jardin afin qu'ils puissent le planter à la naissance de leur enfant. Ceci permettra de consolider et de reconstituer une belle couverture végétale sur la commune. La dernière action concerne la création d'une futaie urbaine au cœur de Ville, cette action entre dans le cadre de la végétalisation souhaitée par de nombreux Garchois, notamment la végétalisation de la Place Saint-Louis. La Ville va donc développer des plantations en pots et des tresses sur les arcades afin d'agrémenter cet espace public et pouvoir lutter contre les effets de chaleur pendant les périodes de canicule. Elle demande donc d'approuver la candidature de la Ville au budget participatif de la Région pour un montant total de 31 800 € HT.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21 - 2020/109 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) A CONCLURE AVEC POLD ET SIGNATURE DE LADITE CONVENTION

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique qu'il s'agit d'adhérer à une convention pour la mise en place d'un système d'information géographique commun aux 11 communes de POLD. Il précise que c'est une démarche initiée il y a 2 ans par la ville de Courbevoie, qui a retenu très rapidement l'intérêt d'un certain nombre de villes aux alentours. Cette convention explique que POLD fournira les systèmes informatiques, le cloud, le serveur, les infrastructures, et que cela implique pour la Ville de Garches la mise à disposition d'un collaborateur pour fournir les données et les mettre à jour régulièrement.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22 - 2020/110 - MISSION DE CONSEILLER CIT'ERGIE - ADHESION DE LA VILLE DE GARCHES A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que cette délibération est dans la continuité de celle adoptée le 12 octobre dernier par laquelle Madame le Maire a accepté d'engager la Ville dans la démarche de labellisation Cit'ergie. Elle précise que 10 autres villes de POLD ont également pris la même décision et que c'est POLD qui va assurer la coordination de ce groupement. Il incombera également à POLD de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection afin d'attribuer le marché. Elle ajoute que la commission d'appels d'offres du groupement sera celle de l'établissement POLD. Il appartiendra au conseiller Cit'ergie soumissionnaire de s'organiser et de proposer une coordination des démarches avec des modalités d'organisation partiellement mutualisées. Le coût estimé est de 35 000 € pris en charge à hauteur de 70 % par l'ADEME. C'est la Ville qui devra entreprendre les démarches auprès de l'ADEME. La coordination de toutes ces demandes sera faite par l'EPT POLD. Cette délibération concerne donc l'adhésion de la Ville de Garches au groupement de commandes, l'acceptation des termes de la convention constitutive du groupement, l'autorisation de signer cette convention, et l'autorisation de la signature des marchés issus du groupement de commandes.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23 - 2020/111 - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame le Maire indique que le 22 juin dernier le Conseil Municipal lui a donné une délégation pour toute la durée du mandat sur un certain nombre de points qui sont tous définis par l'article L.2122-22 du CGCT. Elle précise que l'un de ces points n'a pas été repris et fait défaut lors de demandes de subventions, elle demande donc au Conseil Municipal de corriger et d'intégrer ce point 26 qui consiste à autoriser Madame le Maire à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution d'une subvention. Elle ajoute que le calendrier du Conseil Municipal ne coïncidant pas toujours avec le calendrier des autres collectivités : la Région, POLD, etc., cette délibération a pour but de ne pas être privé d'une opportunité de solliciter une subvention. Cette disposition existait d'ailleurs auparavant et a été omise. Elle précise que lorsqu'elle demande une subvention, cette demande est de toute façon soumise au vote du Conseil Municipal pour être validée.

Madame GUYOT indique qu'ils prennent note de la nécessité d'avoir plus de réactivité dans les demandes de subventions sans attendre un Conseil Municipal et ajoute qu'ils espèrent que le Conseil Municipal sera bien tenu informé de ces demandes. Elle souhaiterait avoir un bilan annuel des demandes faites et des subventions réellement obtenues, ceci dans un but de transparence.

Madame le Maire approuve mais précise que la délibération vise à l'autoriser à solliciter une subvention, et que par la suite les programmes soumis à demande de subvention sont forcément précisés au fur et à mesure au Conseil Municipal, un point annuel n'est donc pas nécessaire.

Monsieur MENEL indique qu'ils sont favorables mais demande simplement qu'ils soient informés en tant qu'élus de l'opportunité d'une demande de subvention afin qu'ils puissent valider ou pas la délibération au Conseil Municipal suivant.

Madame le Maire soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

24 - 2020/112 - DEMANDE D'ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que cette délibération concerne la demande d'adhésion de la ville de Bièvres au SIGEIF, toutes les villes qui en font partie devant donner un avis favorable.

Madame le Maire soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25 - 2020/113 - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SIFUREP

Madame le Maire donne la parole à Madame ALLANIC.

Madame ALLANIC tient tout d'abord à exprimer son intérêt profond et sa gratitude à être la représentante de Garches SIFUREP, le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne. Elle explique que cette délibération propose d'émettre un avis favorable à l'adhésion au SIFUREP de la commune de Carrières-sur-Seine.

Madame le Maire soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

26 - 2020/114 - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE TRANSPORTS PUBLICS (CATP)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI indique que la CATP est un outil auquel la Ville a choisi d'adhérer pour mettre en place le projet de navette électrique puisque c'est une organisation qui référence des professionnels du transport, ils ont notamment travaillé avec plusieurs sociétés depuis le lancement de ce projet à travers le parc de Saint-Cloud. Il précise que la société avec laquelle ils ont le plus avancé et avec laquelle ils prévoient de faire le projet est la société référente chez CATP de transports propres électriques collectifs, à savoir la société Be Green. Cette délibération vise donc à autoriser la Ville de Garches à adhérer à la CATP pour commander des prestations, notamment à la société Be Green. En ce qui concerne ce projet de navette, il précise qu'il est en bon état d'avancement, notamment sur des partenariats financiers. Il ajoute cependant que, compte tenu de la crise Covid, ils ne savent pas quand ils vont pouvoir trouver une période représentative de la performance de l'expérimentation. Cette performance est importante au regard du sens de cette action et du sens de la démonstration que la Métropole et Ile-de-France Mobilités souhaitent faire afin de montrer que certaines villes, dont Garches et les 3 autres villes qui participent à ce projet, n'ont pas été bien servies par la Métropole du Grand Paris en termes de transport.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

27 - 2020/115 - INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AU MAIRE, MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE indique que le Préfet a demandé qu'une délibération déjà votée par le Conseil Municipal soit précisée et, en particulier, que soit précisé le montant brut mensuel de l'indemnité puisque seul le montant annuel pour 2020 avait été mentionné. Cette délibération vise donc à procéder à la modification en indiquant le montant brut mensuel des indemnités pour Madame le Maire, les adjoints, le syndic et le questeur.

Madame le Maire demande s'il y a des observations et soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

28 - 2020/116 - PERSONNEL COMMUNAL :

- **TRANSFORMATION DE POSTES**
- **ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire donne la parole à Madame BOINET.

Madame BOINET indique que cette délibération concerne la transformation des postes et l'adaptation du tableau des effectifs dans le cadre de la promotion interne, de la réussite aux concours et examens professionnels de certains agents, et l'adaptation de postes lors de recrutements. Il est donc proposé de transformer le tableau des effectifs de la façon suivante :

- 1 poste de rédacteur à temps complet devient 1 poste d'assistant de conservation à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet devient 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non-complet se transforme en 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non-complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet deviennent 4 postes d'agent de maîtrise à temps complet.

Madame le Maire soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

29 - 2020/117 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Madame le Maire explique que la commune a procédé le 22 juin dernier à la désignation des représentants des associations locales appelés à siéger à cette commission. L'une des associations représentées dénommée « Activités des Retraités » n'existant plus, il convient de la remplacer. Elle propose donc que l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile, l'AGMAD, représentée par Madame Françoise Martin, siège au sein de cette commission. Elle demande au Conseil Municipal d'en délibérer. Elle soumet la délibération au vote. Pas d'abstention, pas de contre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Elle continue et indique que l'ordre du jour du Conseil Municipal est terminé. Elle donne la parole à Madame GUYOT qui souhaite poser 2 questions diverses. Elle précise qu'elle lui répondra mais que ces questions ne donneront pas lieu à débat.

Madame GUYOT indique que sa première intervention porte sur la ZFE, Zone à Faibles Emissions. Elle explique que l'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de santé publique, particulièrement en Ile-de-France régulièrement touchée par la pollution atmosphérique liée en grande partie à la circulation automobile et qui cause de nombreux décès. Le 1^{er} juillet 2019, la Métropole du Grand Paris a mis en place une ZFE, une Zone à Faibles Emissions, regroupant les communes situées à l'intérieur du périmètre de l'A86. Un calendrier de restriction de circulation pour les véhicules en fonction de leur catégorie critère a été annoncé : interdiction

pour les critères 5 au 1^{er} juillet 2019, critère 4 au 1^{er} janvier 2021, critère 3 au 1^{er} juillet 2022, critère 2 au 1^{er} janvier 2024, pour n'avoir plus que des véhicules propres en 2030. A l'époque, c'était les communes qui devaient, après consultation du public, prendre un arrêté de restriction de la circulation, la procédure relevant des pouvoirs de police du maire. Plusieurs communes des Hauts-de-Seine, dont Garches et Saint-Cloud, n'avaient pas jugé bon de se lancer dans cette démarche, ainsi les véhicules les plus polluants pouvaient circuler sur leur territoire mais ne pouvaient pas en sortir, les communes avoisinantes les interdisant. Un décret vient d'être signé pour rendre obligatoire la mise en place du dispositif sur le périmètre de la MGP à compter du 1^{er} janvier 2021, échéance qui depuis a été repoussée au 1^{er} juillet 2021. Il s'agit donc au 1^{er} juillet 2021 des véhicules critère 4. Cela s'accompagnera de la mise en place d'un système de caméras sur les axes routiers, permettant de verbaliser les véhicules qui ne respectent pas les bons critères. L'objectif n'est pas de faire de la Métropole du Grand Paris une zone sans voiture, mais d'accélérer le renouvellement du parc de véhicules et d'en éliminer progressivement les plus polluants. A cet effet, un dispositif d'aide financière a été mis en place dont l'obtention dépend du type de véhicule acheté : une prime à la conversion et un bonus écologique versés par l'Etat, et des aides locales de la Métropole du Grand Paris et de la Région Ile-de-France. Cependant, le reste à charge peut être très élevé et trop, en tout cas, pour des ménages aux revenus modestes, et pourtant certains ont impérativement besoin de disposer d'un véhicule parce qu'ils ont des horaires de travail décalés, ou qu'ils doivent se rendre à un endroit mal desservi, ou pour d'autres raisons encore. Si l'on veut réussir la transition écologique dont tout le monde comprend la nécessité et l'urgence, il convient qu'elle soit socialement juste. C'est pourquoi il y a urgence à ce que l'Etat et la Région Ile-de-France mettent en œuvre des mesures pour la rendre supportable par tous. Parmi ces mesures : aider les bailleurs sociaux et les copropriétés pour financer le déploiement de bornes de recharge dans leurs parkings, augmenter pour les ménages modestes l'aide à l'achat de véhicules critère 1 d'occasion ou neufs et proposer un crédit à taux zéro sur 5 ans, adapter les réseaux de transport public en fréquence, en capacité, aux conséquences de l'application de la ZFE, fluidifier la circulation des bus et mieux adapter le réseau existant au besoin, y compris par la création de nouvelles lignes là où c'est nécessaire. Elle ajoute que les Garchois sont insuffisamment informés de ce dispositif et des conséquences pour eux et ils souhaitent que la Ville s'engage, si possible avec les autres communes de POLD et du Département, pour analyser précisément ces conséquences et relayer auprès de l'Etat et de la Région les demandes qui s'imposent.

Madame le Maire répond que ce décret qui intègre de force dans la ZFE toutes les communes de la MGP, dont Garches, a retenu toute leur attention et qu'ils vont bien entendu s'y conformer, elle précise que les services y travaillent déjà. Elle ajoute que, comme son prédécesseur Jacques Gautier, elle avait décidé de ne pas rejoindre les 57 communes qui ont fait le choix d'une démarche volontaire d'intégration dans la ZFE, et ce pour une raison simple qui était partagée par 74 autres communes de la Métropole, à savoir la précarisation des ménages modestes par un dispositif non-abouti et insuffisant des aides financières. Elle rejoint donc Madame Guyot dans son analyse. Elle tient à la rassurer et lui indique que la Ville travaille déjà sur une campagne de communication qui sera engagée au cours des premières semaines de 2021 afin d'informer précisément les Garchois sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Elle précise que le régime de ces aides a quand même été notablement amélioré, qu'il s'agisse de celles de l'Etat, de la Région, de la MGP, et même de POLD qui s'est ajouté, des aides qui sous certaines conditions peuvent quand même atteindre 19 000 €. Elle ajoute que la commune n'a pas attendu ce décret pour lutter contre la pollution de l'air, et qu'avec ses moyens et dans le cadre de ses compétences qui sont évidemment limitées, elle mène une politique responsable et volontaire. Elle cite comme exemple le réseau des bornes électriques qui sera étendu en mobilisant tous les acteurs du territoire, parmi lesquels les bailleurs sociaux qu'elle a reçus récemment et qu'elle a mobilisés sur le sujet, mais également le plan vélo qu'ils viennent d'adopter, qui améliore les

circulations douces et qui milite pour une amélioration de la qualité de l'air, ou encore le travail engagé avec Ile-de-France Mobilités, et particulièrement Stéphane Beaudet à la Région, pour disposer d'un maillage plus important et améliorer les fréquences, et enfin le projet de navette électrique. Tout ceci montre bien les efforts menés par la Ville sur ce sujet. Elle termine en indiquant que le prochain bulletin municipal devant paraître début mars sera consacré au développement durable et qu'ils auront donc l'occasion de consacrer tout un dossier sur l'ensemble de ces sujets.

Madame GUYOT remercie Madame le Maire pour sa réponse. Elle souhaite aborder la problématique de la mise à la rue de jeunes majeurs étrangers dans le département des Hauts-de-Seine. Fin août, le Président du Département des Hauts-de-Seine, Georges Siffredi, a décidé d'interrompre la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de plusieurs dizaines de très jeunes majeurs pourtant engagés dans des parcours d'intégration et de professionnalisation. Le tort de ces jeunes : ne pas être français, avoir traversé la Méditerranée dans une embarcation parfois à l'âge de 15 ans, être seuls et isolés en France, sans famille et sans ressources. Avant leur départ ou pendant le trajet migratoire, ces jeunes ont connu des trajectoires difficiles et violentes qui ont accru leur vulnérabilité. En France, ils ont obtenu une formation, des contrats d'apprentissage, ils ne demandent qu'à disposer d'une chance dans leur vie afin de pouvoir pleinement la vivre. L'ASE, l'Aide Sociale à l'Enfance, a l'obligation de les prendre en charge jusqu'à leurs 18 ans. Elle peut aller un peu au-delà pour leur permettre de finaliser leur formation et de devenir pleinement autonomes. Le Département des Hauts-de-Seine, le plus riche de France, faut-il le rappeler, avec 500 millions d'euros d'excédent en 2019, en a décidé autrement. Les voilà donc livrés à la rue et au 115, déjà totalement débordé, à 18 ans à peine. Elle ajoute qu'en septembre ils ont déjà sollicité le Président du Conseil Départemental pour lui demander de revenir sur sa décision, dans sa réponse il reprochait à ces jeunes de ne pas chercher à se former pour s'insérer socialement et d'être violents ou menaçants avec le personnel de l'ASE. Les associations qui accompagnent ces jeunes savent bien que cela n'est pas vrai. Malgré la difficulté d'être à 15 ou 16 ans obligés de se prendre en charge totalement et sans le soutien d'une famille, ces jeunes étaient toutes et tous engagés dans un parcours de formation. Aujourd'hui, remis à la rue, ils continuent à se battre avec leurs camarades, avec leurs enseignants, et avec le soutien aussi d'un certain nombre d'associations. Elle demande donc solennellement à Madame le Maire d'intervenir auprès du Président du Conseil Départemental en faveur de ces jeunes, pour leur permettre de terminer leur formation, d'accéder à l'autonomie, et leur donner ainsi la possibilité par la suite de régulariser leur situation.

Madame le Maire est surprise par l'angle polémique par lequel Madame Guyot aborde ce sujet, qui est effectivement un sujet grave et qui interpelle, mais qui ne peut pas être traité seulement sous un angle émotionnel. Elle remercie donc Madame Guyot pour sa question qui va lui permettre de rétablir les faits qui sont un peu éloignés de ce qu'elle vient d'énoncer. Elle précise que l'Aide Sociale à l'Enfance est un volet important de la politique sociale qui est au cœur de l'action départementale. Concrètement, ce sont 5 677 enfants qui sont pris en charge par le Département des Hauts-de-Seine, pour un budget annuel de 160 millions d'euros, dont 1 300 mineurs non accompagnés pour un budget de 30 millions d'euros. Elle rappelle qu'ils étaient seulement 320 il y a 5 ans, pour un budget de 6,5 millions d'euros, aujourd'hui ils constatent donc une augmentation de 306 % du nombre de MNA, mais de 360 % du budget qui leur est consacré. Elle ne pense donc pas que ce soit un signe du désengagement du Département des Hauts-de-Seine dont la richesse soulignée par Madame Guyot comme un défaut n'est rien d'autre que le signe d'un département bien géré. Ce département vient d'ailleurs cette année encore d'obtenir la note « AA » par l'Agence Standard & Poor's, ce qui est la meilleure note pour une collectivité territoriale. Elle ajoute qu'au-delà de l'afflux de ces jeunes mineurs, les

éducateurs sont confrontés à des jeunes de plus en plus difficiles, souvent violents, il faut le dire. Elle précise qu'elle a visité ces foyers, elle a échangé et écouté les travailleurs sociaux, les éducateurs, et c'est un travail qui n'a plus rien à voir avec le travail d'il y a 10 ans. D'ailleurs, la société a évolué, même sans parler des foyers qui accueillent les MNA, les jeunes actuellement sont beaucoup plus violents, la violence est un mode d'expression pour eux. C'est un contexte qu'il faut avoir en tête. Elle ajoute également que, faute de places de structures de l'Etat, les jeunes accueillis maintenant souffrent parfois de problèmes psychiques ou psychiatriques, voire même sont condamnés par la justice pénale. Il faut donc bien être conscient de tout cela avant de dire que le département le plus riche de France ne s'occupe pas des jeunes mineurs. Elle évoque les propos de Madame Guyot indiquant que le Département mettait les jeunes dehors lorsqu'ils avaient 18 ans, ce qui est faux, car il existe 950 contrats de jeunes majeurs, c'est-à-dire de jeunes entre 18 et 21 ans. Ces jeunes restent hébergés dans les structures du Département et ils sont accompagnés dans leur formation professionnelle, ils ne sont donc pas livrés à la rue et au 115. Elle précise que les départements ne peuvent pas se substituer à l'Etat lorsqu'il se désengage en réduisant le nombre des établissements de la protection judiciaire, de la jeunesse, ou quand il manque des lits pour accueillir des lits de psychiatrie pédiatrique, car certains enfants auraient besoin de suivi psychiatrique mais n'en ont pas. Les départements ne peuvent pas non plus, en ce qui concerne les mineurs étrangers non-accompagnés, se substituer à l'Etat en matière de politique migratoire et de sécurité intérieure. Elle pense que tous ces éléments permettent d'atténuer largement le propos et le constat très sévères de Madame Guyot sur la politique et l'action que mène le Département pour ces jeunes.

Madame Guyot souhaite reprendre la parole.

Madame le Maire lui répond que ce n'est pas possible, mais qu'elles reparleront de cette question à l'issue du Conseil Municipal si elle le souhaite. Elle termine en indiquant que le Conseil Municipal est terminé. Elle donne le calendrier des prochaines séances : le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 février 2021, il y aura un conseil privé toutes commissions confondues le 1^{er} février 2021, le Conseil Municipal qui suivra aura lieu le 31 mars 2021 et les commissions se dérouleront les 22, 23 et 24 mars 2021. En ce qui concerne les DIA, elle indique qu'il n'y en a pas mais qu'il y en aura certainement pour le prochain Conseil Municipal. Elle rappelle que les membres de l'assemblée ont un certain nombre de documents à signer. Elle souhaite à tous les élus un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année et leur demande de prendre soin d'eux et de leurs proches.

La séance est levée.